

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite\\_002-14-chem | Mouvements populaires au XVIIIe siècle.](#)  
[ItemMousnier, Roland, La Plume, la faucille et le marteau : institutions et société en France du Moyen âge à la Révolution \(1970\) | Revendication du \[Parlement\] à l'époque de la Fronde](#)

## **Mousnier, Roland, La Plume, la faucille et le marteau : institutions et société en France du Moyen âge à la Révolution (1970) | Revendication du [Parlement] à l'époque de la Fronde**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb002\_f0703

SourceBoite\_002-14-chem | Mouvements populaires au XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Mousnier, Roland](#)

Références bibliographiques[Mousnier, La Plume, la faucille et le marteau : institutions et société en France du Moyen âge à la Révolution](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb35303160f>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

### **Données de data.bnf.fr**

AUTEUR : Mousnier, Roland (1907-09-07 -- 1907-09-07)

TITRE La Plume, la faucille et le marteau : institutions et  
société en France du Moyen âge à la Révolution

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1970

EDITEUR Paris : Presses universitaires de France , 1970

deusnier  
La plume, le sceau  
etc. marqués.

Rue des haies du Parlement à l'origine de la  
France.

1/ Le Parlement, cour de justice voulait vérifier  
le pouvoir in dépoté du roi.

- il voulait voir convoquer à son gré les vassaux  
(fils du sang, pairs laïcs et ecclésiastiques, grands officiers  
de la couronne) ou l'assemblée universelle qui se réunissait  
en Curie Régie

- il voulait assembler les autres officiers du  
Roi pour connaître les affaires de l'état.

- il voulait examiner si un seul le eût  
vérifié au fil de justice. Encore ne voulaient-ils  
du fait de justice que se délibérer sur les affaires  
par les seigneurs, ils voulaient délibérer et voter seuls.

2/ Le Parlement voulait diminuer l'autorité des  
seigneurs sur les vassaux. Il voulait que  
le seigneur fût un simple régulateur de justice, et non  
le supérieur de son vassal. (le seigneur n'est plus le  
seigneur de son vassal, mais le supérieur de son vassal)  
Il demandait aussi la suppression de la haute  
justice, au lieu d'intervenir dans les affaires  
par requête de justice, jugerient au fond les  
seigneurs, les seigneurs de ville.



"Le p<sup>r</sup> chef de la voir qui affecte administrer  
le royaume : les fonctionnaires royaux, nommés  
et révoqués à volonté, suivant et par l'ordre du  
Roi qui se confond avec l'ordre de Dieu  
Royaume, au nom de celui qui est élu et nommé  
J<sup>h</sup> l'at

ou du corps d'officiers à responsabilité  
collective d'État, nommés en vertu de la valeur de  
leurs charges, en lieu de ce charge elle-même, possession  
de leur pouvoir de la puissance du seigneur,  
appelé au nom de noble d'État."

3/. Le p<sup>r</sup> chef de la voir qui affecte administrer  
le royaume. Mais en ce temps, il  
nommés et révoqués à volonté, (par l'ordre du Roi) qui, collecteurs  
d'impôt, a la même valeur de leurs charges.

nr 281.280